**\*\*Écrivez ici votre ville de résidence, et la date**

**Benoît Charette, ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

**Cher Monsieur Charette,**

**Je fais appel à votre devoir de ministre responsable de la protection de la faune pour réclamer une meilleure protection des espèces à statut précaire au Québec, et particulièrement du caribou forestier, pour l’avenir de nos enfants et nos petits-enfants.**

C’est aussi ce que prône le rapport final de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, déposé en août 2022, selon lequel « il y a urgence d’agir »!

Mais en octobre 2023, le plan de protection du caribou que le gouvernement avait promis de livrer en juin de la même année n’est toujours pas déposé. Entre-temps, on sait que le caribou décline toujours, que son habitat s’étiole rapidement et que les probabilités de voir plusieurs populations disparaître augmentent drastiquement.

Aux prises avec les coupes forestières et les routes qui dégradent son habitat et favorisent ses prédateurs — le loup et l’ours noir —, la harde de caribous forestiers de Pipmuacan ne compte plus que 225 individus. Si rien n’est fait, elle connaîtra le même sort que les hardes de Val-d’Or, Charlevoix et la Gaspésie, réduites à quelques individus désormais protégés en enclos.

En plus d’être une espèce « ombrelle » pour plusieurs espèces qui ont besoin de vieilles forêts, le caribou est un symbole culturel et spirituel pour plusieurs nations autochtones, et fait partie de l’imaginaire collectif non seulement des enfants mais de l’ensemble de la nation québécoise.

Perdre le caribou, c’est mettre à risque tout un pan de la biodiversité, c’est effacer un fondement important des différentes cultures autochtones, c’est compromettre plusieurs services écologiques que les vieilles forêts offrent, comme de fixer du carbone dans le sol, réguler le climat, filtrer l’eau et l’air et servir de zone tampon entre les populations humaines et divers pathogènes présents dans la nature.

Bref, faillir à protéger les espèces à statut précaire, c’est faillir à nos engagements éthiques, légaux et moraux.

À titre de ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, vous avez la mainmise sur la création d’aires protégées et sur les lois qui protègent les espèces menacées et vulnérables. C’est votre devoir et votre responsabilité d’influencer votre collègue ministre responsable des Forêts pour modifier les stratégies d’aménagement du territoire afin d’assurer la réhabilitation de l’habitat du caribou, de manière tout aussi prioritaire que de créer ou sauver des emplois. Même le Syndicat des Métallos (FTQ), qui représente plus de 2500 employés de l’industrie du bois, juge que pour sauver les emplois en foresterie, il faut sauver le caribou.

Il ne s’agit donc pas de choisir entre les travailleurs et le caribou ni de protéger le caribou contre les travailleurs, mais de passer à un autre modèle de gestion du territoire, en phase avec la réalité climatique actuelle et à venir.

**Monsieur Charette, vous qui êtes père, oncle, éventuellement grand-père, je vous interpelle pour créer sans plus tarder des aires protégées dans l'aire de répartition du caribou, et pour renforcer les lois qui protègent le caribou et les autres espèces menacées et vulnérables. Pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.**

**D’ici à ce que vous agissiez, il ne sera pas question de se croiser les bras, ni de se taire.**

**Sincèrement,**

**Écrivez ici votre prénom et votre nom**

**Écrivez ici votre adresse complète**

**Écrivez ici votre adresse courriel complète**